



CLUB NAUTIQUE DE LUTRY
REGATE du SYLVAIN-TRINQUET - Samedi 24 Septembre 2011

INSTRUCTIONS DE COURSE

1. Généralités

La régata est régie par les règles de course internationales de l'ISAF et du RCV (éd. 2009-2012), par les prescriptions additionnelles de Swiss-Sailing, ainsi que par l'avis de course, les présentes instructions de course et leurs annexes. Cette régata est classée en catégorie C.

2. Avis aux concurrents

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau d'affichage officiel du CNLy


3. Horaires


Départ : 14h00, clôture 17h00, proclamation des résultats : 17h30

4. Parcours (Voir Annexe A ' Plan du Parcours')

4a) Parcours Standard


La ligne de départ et d'arrivée est délimitée par le « mât start » (à terre sur la digue) et la marque no.1. Toutes les marques sont de forme cylindrique et de couleur orange à l'exception de la bouée d'entrée d'un parcours raccourci éventuel.

Pavillon vert  au mât : (départ direction Est (Cully) : Start – 4 – 1 – 3 – 2 – Arrivée
- laisser les marques à tribord sauf marque n° 1 à laisser au large)


Pavillon rouge  au mât : départ direction Ouest (Pully) : Start – 2 – 1 – 3 – 4 – Arrivée
- laisser les marques à bâbord sauf marque n° 1 à laisser au large)

Le pavillon d'arrivée sur le mât "Start" est de couleur bleu.

4b) Parcours Prolongé

Pavillon "C"  au Mât Start à la fin du 1er Tour (donc répéter le même parcours)

4c) Parcours Raccourci

Pavillon "S"  (appuyé de deux signaux sonores), est fixé sur une des marques (ou sur un bateau du comité de course à proximité d'une marque). Ceci indique que les voiliers doivent emprunter la route la plus courte vers la ligne d'arrivée.

Alternativement, en cas de vent soudainement affaibli, le pavillon "S" sera envoyé sur le mât "Start" en même temps que le pavillon bleu "Arrivée"

Bouée d'entrée: Une bouée d'entrée (bouée en forme de ballon arborant un pavillon jaune) sera posée par le comité de course uniquement au cas où le parcours est raccourci depuis la marque (3) au large (voir Annexe A 'Plan du Parcours' pour détail).

5. Procédure de départ :

moins 6 min. abaissement du ou des pavillons avec un signal sonore:

- moins 5 min. : ↑ signal d'avertissement pavillon orange + un coup de canon
- moins 4 min. : ↑ signal préparatoire pavillon "I"+ un coup de canon
- moins 1 min. : ↓ le pavillon « I » est abaissé + un signal sonore
- 0 min. : ↓ départ, le pavillon orange est abaissé + un coup de canon

6. Pénalités de départ et fermeture de la ligne de départ

Règle 30.1 du RCV est appliquée

La ligne de départ est fermée 30 minutes après le coup d'envoi

7. Rappel individuel

Le pavillon « X », appuyé d'un signal sonore, est hissé promptement sur le mât start lorsque un ou plusieurs bateaux ont franchis la ligne de départ prématurément. L'art 29.1 du RCV est applicable.

8. Rappel général

Le Premier Substitut, appuyé de deux coups de canon, est hissé lorsque l'ensemble des bateaux sont rappelés. Le signal d'avertissement sera envoyé une minute après l'amenée du Premier Substitut (un signal sonore). L'art. 29.2 du RCV est applicable.

9. Temps limite

L'heure de clôture est fixée à 17h00.

10. Classement

Le Sylvain-Trinquet est couru en temps compensé, selon la jauge SRS.

12. Concours traditionnel "Bonus Trinquet".

Les "fins becs" gagneront 5 minutes en temps réel ! La dégustation aura lieu cette année à nouveau au *Wild Monkey Bar* (devant le local du sauvetage de Lutry) dès la fin de la régata.

13. Pénalité de remplacement (ramenée à 360°)

Après infraction aux règles de course du chapitre 2 du RCV, un concurrent peut se racheter en effectuant un seul tour complet (360°). Ceci est en dérogation à l' Art. 44.1 et 44.2 du RCV.

14. Réclamation

14.1. L'intention de réclamer doit être annoncée au Comité de Course immédiatement après l'arrivée. Le concurrent doit s'assurer que le comité de course a vu son pavillon de réclamation.

14.2. Les réclamations doivent être écrites sur les imprimés disponibles au CNLy et déposées dans les 60 min. après la fin de la régata.

14.3. Le comité de réclamations instruira les réclamations ou demandes de réparation dans l'ordre approximatif du dépôt, dès que possible. La langue officielle est le français.

14.4. Les convocations seront affichées dans les 30 min. après l'heure limite de dépôt des réclamations pour informer les concurrents où et quand se tiendra l'instruction dans laquelle ils sont parties ou cités comme témoins.

14.5. Les numéros des voiliers contre lesquels le Comité de Course entend réclamer pour un incident observé dans la zone de course, seront affichés sur le tableau officiel avant l'expiration du temps limite pour le dépôt des réclamations.

14.6. Une partie dans l'instruction ne pourra pas demander une réouverture au delà du temps limite de réclamation ou plus de 30 min. après la communication de la décision concernée, selon ce qui est le plus tardif.

15. Sécurité

15.1. Le port du gilet est obligatoire pour tous les concurrents lorsque le pavillon « Y » est hissé au mât du start.

15.2. Il appartient à chaque skipper, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit ou non prendre le départ ou rester en course.

16. Responsabilité

Le propriétaire ou son représentant doit être soit membre d'un club reconnu par Swiss-Sailing et être en possession d'une carte Swiss-Sailing valable, soit être porteur d'une attestation à une fédération nationale. Les équipiers doivent être en possession d'une carte Swiss-Sailing en cours de validation, soit se procurer auprès du CNLy une licence journalière.

En s'inscrivant et participant à la régata, chaque concurrent renonce à toute prétention en responsabilité ou autre, à l'égard du Club Nautique de Lutry et des personnes en charge de l'organisation de la régata.

Plan du parcours

